

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DE DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 MAI 2018

Date de la convocation :

7 mai 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 15 mai, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme CHOPIN, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LARDEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme DEGAS, M. POCHE

Secrétaire de séance : M. GUINEHEUX

D2018-19 : DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

Conseil Municipal,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-1 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré ;

DECIDE

-d'autoriser Madame le Maire à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

-de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 17 mai 2018.
GAUME Marie-Jo., Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180515-D2018-19-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/05/2018
Publication : 31/05/2018